

DIRE D'ANNEXION AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

ET LE :

Au secrétariat greffe du Juge des Saisies Immobilières de POINTE-À-PITRE, et par devant nous, Greffier en Chef soussigné, a comparu La SELAS SERVICES CONSEILS PLAIDOIRIES MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON, Avocat au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy et celui de :

Maître Marie-Agnès DUMOULIN, Mandataire Judiciaire, domicilié 07 Morne Ninine - La Marina à I.F. GOSIER (07100) a

LEQUEL NOUS A DIT :

Que le cahier des conditions de la vente de l'immeuble appartenant à :

a été déposé au Greffe du Juge des Saisies Immobilières de POINTE-À-PITRE, le 27 avril 2020 ;

Que la vente des immeubles est fixée au jeudi 19 décembre 2024 ;

Qu'il convient de rajouter dans la description - article 24

Les biens et droits immobiliers sis en la Commune de **LES ABYMES (97139)**, comprenant un terrain sur lequel une construction est en cours d'achèvement situé impasse de la Mare Bonka, Route de Bozon, secteur Caraque, et cadastré sous les relations suivantes :

SECTION	NUMÉRO	LIEUDIT	CONTENANCE
BL	263	Caraque	36a 75ca

Il s'agit d'une parcelle de 3675m² sur laquelle est en cours d'édification une construction de type R+1+comble comprenant 4 T2 au rez-de-chaussée et 2 appartements de type T4 à l'étage et dans les combles.

Suite au morcellement de la parcelle BL 263. Il y a lieu de préciser que la parcelle objet de la vente est cadastrée section BL numéro 600.

SECTION	NUMÉRO	LIEUDIT	CONTENANCE
BL	600	Caraque	12a 43ca

Et a ledit La SELARL SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON, déposé au nom de son mandant, en date du 06-11-2024 :

- Le document d'arpentage du morcellement de la parcelle BL 263 du géomètre.

Et a ledit La SELAS SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON, signé avec Nous, Greffier en Chef, après lecture.